



hypothéquer mon appartement

Par **STEPHANE1970**, le **04/03/2011** à **11:24**

Bonjour,

Mon épouse est surendettée et je souhaiterais mettre en hypothèque un appartement que j'ai acheté il y a 7 ans dans le cadre de la défiscalisation. A ce jour je paye toujours un crédit in fine et je ne peux pas vendre l'appartement avant 9 ans. J'ai acheté cet appartement 160 000 et je paye 300 E de crédit par mois . Merci de me dire quels sont les conséquences d'hypothéquer mon appartement et combien pourrais je obtenir de la banque.

Cordialement

Par **fra**, le **04/03/2011** à **12:02**

Bonjour,

Etant tenu par le régime de défiscalisation de l'époque, il semble qu'il vous reste deux années à faire valoir pour ne pas être redressé.

Si votre banque est d'accord pour refinancer votre épouse et prendre une garantie sur votre appartement, il convient d'une part, de le faire expertiser par un professionnel local, (un Notaire par exemple) puis déduire de cette valeur le montant restant dû sur le prêt originaire.

Dans ces conditions, votre banque serait susceptible de vous prêter environ 70% de la différence (moins les frais de garantie) mais cela varie selon les établissements.

Par **STEPHANE1970**, le **04/03/2011** à **12:23**

Bonjour,

Vous écrivez: "déduire de cette valeur le montant restant dû sur le prêt originaire".

Depuis l'achat je ne paye que des intérêts, c'est à dire que je paye 300 E d'intérêt par mois et pas de capital.

Comment faire dans ce cas ?

Merci

Crédit " in fine "

Par **fra**, le **04/03/2011** à **14:15**

Et vous avez emprunté une somme correspondant à la totalité du prix d'acquisition ..?

Le seul conseil qui peut être donné est que vous alliez voir le banquier qui vous a consenti ce prêt car il connaît le montage financier de cette opération.

Si la valeur de l'appartement a augmenté depuis sept ans, il pourra, peut-être, vous consentir un second prêt sur la différence.

Je vous souhaite de ne pas avoir de mauvaise surprise quant à l'évaluation de cet appartement car les placements immobiliers en défiscalisation sont, pour certains, peu intéressants à la revente.